



CHILI



D 2035 • C12  
1-15 décembre 1995

**MOTS-CLEFS**  
Lutte pour la terre  
Mouvement indien  
Autonomie  
Colonialisme  
Spoliation

## Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

# LE PEUPLE MAPUCHE SE BAT POUR SA SURVIE

Le peuple mapuche a une histoire séculaire de lutte pour la sauvegarde de ses territoires et de sa spécificité ethnique. Les Mapuches se trouvent dans le sud du Chili et de l'Argentine. Ils représentent une population d'environ 800 mille personnes dont 90 % vivent au Chili et le reste en Argentine<sup>1</sup>.

Le texte ici présenté, extrait d'une publication mapuche, dénonce le néocolonialisme de l'État chilien, qui a suivi la colonisation espagnole. Peuple enraciné dans une culture essentiellement liée à la terre, les Mapuches considèrent que l'internationalisation des marchés, en particulier l'éventuelle

entrée du Chili dans le Traité de libre-échange nord-américain (ALENA) (cf. DIAL D 1962), traité signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique et entré en vigueur le 1er juillet 1994, sont un risque pour la survie de l'autonomie de leurs territoires. Ils s'élèvent également contre le projet de construction d'une route dans la ville de Temuco, qui aura des effets négatifs pour 15 communautés indigènes.

Extrait du journal Voz mapuche Aukiñ d'octobre 1995, publié à Wallmapuche-Temuco, Chili.

Nous Mapuches, nous nous opposons à ce que l'oppression politique devienne une attitude culturelle. C'est pourquoi nous nous organisons et luttons, afin de changer le futur de notre peuple et d'obtenir qu'en soient chassées l'intolérance, l'injustice et l'inégalité. C'est là un principe majeur qui nous maintient debout.

Voilà 503 ans que nos peuples originaires d'Amérique-Wallmapu ont perdu leur liberté, leur indépendance, leurs territoires. A cette date a com-

mencé une histoire obscure, semée d'injustices, de vols, de déni et d'usurpation de nos droits, d'exploitation et de surexploitation des ressources naturelles sur les territoires où s'étaient fixés les peuples indigènes.

Nous continuons debout sur notre territoire, réaffirmant nos droits fondamentaux. Nos ancêtres et les générations suivantes n'ont renoncé à aucun de nos droits de caractère imprescriptible et inaliénable, comme le sont le droit au territoire Wallmapu, la liberté, la justice, l'autodétermination.

De prime abord, on pourrait croire que le colonialisme n'a été le fait que des Espagnols. En réalité, il s'est perpétué par la constitution de l'État chilien qui nous a soumis par la force et la violence

ce militaire, a usurpé nos territoires, a dénié nos droits, nous a imposé une forme de vie absolument étrangère à notre culture.

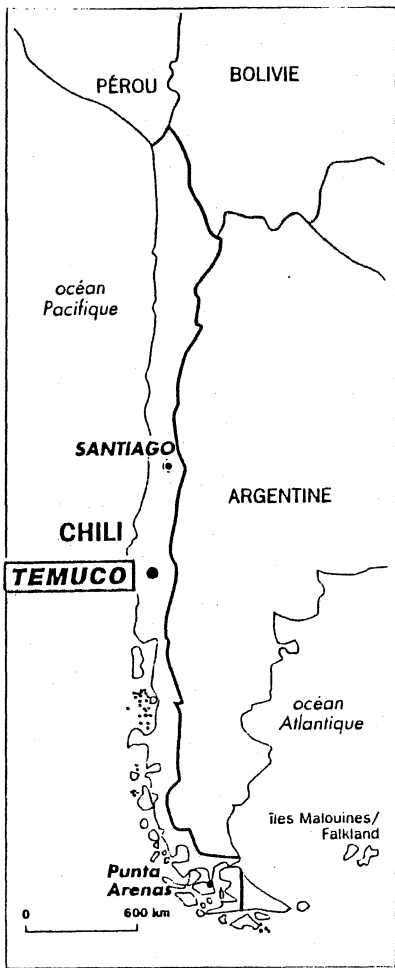
L'oppression politique, juridique, institutionnelle continue de peser sur notre peuple mapuche. Elle est rendue plus manifeste aujourd'hui par la nouvelle Loi indigène, approuvée sous le gouvernement de la Concertation de Patricio Aylwin<sup>2</sup>.

On a présenté cette loi comme s'il s'agissait d'une loi indigène. De fait, c'est un corps juridique qui corres-

1 - En langue mapuche, mapu signifie terre et che l'homme. Le Mapuche est "l'homme de la terre". (NdT)

Le chiffre de 800 000 Mapuches est approximatif. Il concerne des populations mapuches vivant en communauté et non des Mapuches plus ou moins insérés dans la société chilienne ou argentine. (NdT)

2 - Patricio Aylwin soutenu par une coalition de centre-gauche, la Concertation démocratique, fut le premier président chilien, élu démocratiquement en 1989, après dix-sept ans de dictature du général Pinochet. (NdT)



Copyright ÉFAI

pond à la nature, aux intérêts et aux fins de l'État chilien. Cette loi n'a induit aucun changement dans ses structures uniformisantes et unilatérales. Au contraire, elle n'a servi qu'à en maquiller le caractère répressif, à l'égard de notre culture mapuche.

Nous Mapuches, nous n'avons pas renoncé à notre droit au territoire Wallmapu. L'espace physique d'où notre culture a surgi et s'est fortifiée a été usurpé par la force militaire de l'État chilien. Ce droit revêt un caractère imprescriptible qu'aucune loi indigène ne saurait restituer. Seule la mobilisation croissante et organisée des communautés sera à même de conduire à la restitution de notre territoire ancestral, actuellement aux mains de diverses compagnies forestières transnationales qui les ont achetées.

Face à cette situation, le défi de tout Mapuche qui connaît son histoire et ses droits, inquiet de son avenir communautaire, est d'élaborer des initia-

tives et des propositions différentes de celles que stipule la Loi indigène, dans un esprit d'autonomie pratique et idéologique, sans jamais perdre de vue qu'au moyen de ce corps juridique, on

et à bénéficier des accords économiques multilatéraux.

Nous Mapuches, ne permettrons pas que notre territoire devienne le théâtre de disputes entre compagnies transna-

### **Deux mille Mapuches subiront les conséquences néfastes de la construction du by-pass de Temuco**

*Le projet de by-pass\* actuellement à l'étude et dont on affirme qu'il sera terminé avant la fin de l'année 1995, provoquera la destruction du territoire et de l'environnement de plus de 300 familles mapuches qui constituent les 15 communautés établies dans la zone où sera tracé le by pass discuté. La gravité de la situation dont souffrira la population vient du peu de terre dont dispose chaque famille affectée, soit deux hectares, en général pas plus. Ainsi, même si pour être expropriées, ces familles reçoivent une compensation économique qui devrait leur permettre par la suite, d'acquérir un logement modeste en población\*\* de Temuco, leurs conditions de vie et d'intégration à la terre s'en trouveront complètement détruites et cela les conduira à leur déracinement définitif.*

*Selon le projet, la zone où le problème serait le plus grave, se trouve dans la commune de Padre de las Casas. Seraient touchées également les communautés de Llanquitruf, Quelfquebueno, Ñilquilco, Pitrahue, Truf Truf, Entre Cerros, Dehue Pille, Huitramal, Metrenco, entre autres.*

\*By-pass, route transversale qui devrait être construite dans le sud du Chili dans la ville de Temuco à 700 Km de Santiago.

\*\* Le terme población désigne des quartiers populaires installés dans les périphéries des villes.

a voulu subordonner notre peuple à la structure de l'État.

Nous peuples indigènes, sommes extrêmement préoccupés au niveau continental par les accords politiques et économiques multilatéraux que sont en train d'établir des États-gouvernements latino-américains, sans tenir compte des peuples indigènes. Le gouvernement chilien négocie l'entrée du pays au Traité de libre commerce, NAFTA<sup>3</sup>, mais nous considérons que, du fait du contexte politique où se déroulent les conversations, cela revient à livrer nos territoires et leurs ressources naturelles à l'exploitation et au pillage d'entreprises transnationales. Pour satisfaire leurs intérêts économiques, les États-Unis veulent utiliser en premier le Chili pour pouvoir ensuite attirer les autres pays d'Amérique. Ils aspirent à se protéger

3 - NAFTA : North american free trade association ou ALENA (voir introduction).

tionales en train de s'appropriier les terres qui appartiennent légalement et historiquement aux communautés mapuches.

Nous considérons qu'il est temps d'inviter fraternellement toutes les organisations sociales mapuche, à construire leur identité autonome en prenant conscience de ce qu'elles ont été purement et simplement atomisées, en espérant réaffirmer ce qui fait d'elles un peuple.

L'organisation du Conseil de toutes les terres, face au néocolonialisme de l'État chilien, soutient et promeut qu'il est fondamental de construire un mouvement autonome mapuche dont l'originalité réside dans la capacité à définir un projet intégral dont les communautés soient les véritables acteurs.

Traduction et sous-titrage DIAL. En cas de reproduction mentionner la source DIAL.

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 395 F • Europe 440 F • Avion Amérique latine 500 F • USA-Canada-Afrique 490 F • Prix d'un dossier : 6 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris  
Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50  
Fax (1) 45 55 28 13.